

FICHE D'INSCRIPTION

**SAISON
2026/2027**



KARATÉ CLUB DE METZ

Baby Karaté ☐

Karaté enfant ☐

Adhérent la saison dernière ☐

Tarif karaté enfant / Baby karaté : 197 €

Amicaliste / famille : 187 €

Lieu d'entraînement (plusieurs choix possibles) : Borny ☐ Magny ☐ Les Arènes ☐

Nous rappelons qu'il est impératif de respecter les horaires des cours et de récupérer les enfants à l'heure afin de ne pas bloquer les professeurs qui ont d'autres obligations après les cours. Merci pour votre compréhension



INFORMATIONS DU/DE L'ADHÉRENT.E

Nom : Prénom :

Nationalité :Fille / Garçon :

Date et Lieu de Naissance :

Poids (pour les compétiteurs combat) :

Club de karaté la saison dernière :

Débutant : oui ☐ non ☐ Passeport sportif : oui ☐ non ☐

Couleur de ceinture et nombre de barrettes (sauf débutant) :

Adresse :

Code postal : Ville :



INFORMATIONS SUR LES RESPONSABLES LÉGAUX (SI MINEUR)

Responsable 1 :

Nom & Prénom :

Lien avec l'adhérent.e :

Téléphone :

Email :

Responsable 2 :

Nom & Prénom :

Lien avec l'adhérent.e :

Téléphone :

Email :

N'oubliez pas de vous abonner à la newsletters sur le site internet du club : www.karateclubmetz.fr



MODE DE RÈGLEMENT



Espèces ☐

Chèques ☐

Pass'Sport ☐

Pass Loisir ☐

Mode de règlement

Numéro

Montant

Date d'encaissement souhaitée

Chèque à l'ordre du *Karaté Club de Metz*.

Règlement déjà mentionné sur une autre fiche (préciser) :



AUTORISATIONS - DROIT À L'IMAGE

- ☐ J'autorise mon enfant à pratiquer l'ensemble des activités proposées toute la saison dans le cadre des entraînements et des compétitions.
- ☐ J'autorise toute personne responsable de mon enfant dans le cadre de ces activités à prendre toutes les dispositions nécessaires, traitements médicaux, interventions chirurgicales, hospitalisations, en cas d'accidents ou en fonction de son état.
- ☐ Je m'engage à m'assurer de la présence du professeur de karaté au dojo avant de laisser mon enfant pour participer aux cours.
- ☐ J'autorise l'enfant nommé ci-dessus à quitter seul les lieux d'entraînements
- ☐ J'autorise / ☐ Je n'autorise pas le club à diffuser mon image ou l'image de mon enfant dans l'enceinte du club, sur son Site Internet, sur sa page Facebook, ses flyers



CERTIFICAT MÉDICAL

Aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique en loisir comme en compétition du karaté. Il est seulement demandé aux licenciés mineurs de remplir un questionnaire médical qu'ils devront compléter conjointement avec leurs responsables légaux. Ce questionnaire médical se trouve sur le site internet de la fédération française de karaté.

Le responsable légal du mineur atteste sur l'honneur auprès du KCM que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire médical ne doit être communiqué au club.

Je soussigné(e).....

Exerce l'autorité parentale sur :

Atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (arLcle A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu négativement à l'ensemble des items présentés.

Fait à : le : / / 20.....

Signature du licencié (ou représentant légal) :